

Déroulement de la formation Permis B

<u>Prérequis</u>:

- ✓ Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français ;
- ✓ Avoir réussi l'Épreuve Théorique du Code de la Route (ETG) ;
- ✓ Être âgé de 18 ans le jour de l'examen.

Durée:

✓ Minimum 20h de pratique, nombre d'heures déterminé par une évaluation préalable du volume de formation.

Dispositif de suivi :

- ✓ Livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire ;
- ✓ Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation ;
- √ Fiches de suivi :
- ✓ Examens blancs.

Validation des acquis :

✓ Examen et validation par l'inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

Dispensateur de formation :

√ Formateur diplômé du BEPECASER ou TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE.

Lieu et nature de l'action :

✓ Au sein de l'agence Auto-école Les 3 Vallées.

Contexte:

Le référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 Mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 Mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 Juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire et l'arrêté du 19 Février 2010 relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B et sous-catégorie B1.

Pour plus de renseignements : Permis auto - catégorie B | Sécurité Routière (securite-routiere.gouv.fr)